

2008/8799 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE LA VILLE DE LYON SITUE 16, RUE TISSOT A LYON 9E AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "BRICOL'AGE D'OR" (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association « Bricol'Age d'Or » a été fondée en 1988 en vue de créer et gérer un atelier de bricolage en faveur des personnes retraitées et préretraitées de la région lyonnaise.

Ses principales activités assurent depuis cette date d'une part la formation au bricolage en mettant à disposition de ses adhérents les locaux et les matériels qui leur sont nécessaires, d'autre part le renforcement des relations sociales par l'échange de services entre personnes.

Cette Association bénéficie de la mise à disposition par la Ville de Lyon d'un local en rez-de-chaussée d'une superficie de 158 m² et d'un sous-sol d'une surface équivalente dans un immeuble situé 16, rue Tissot à Lyon 9^e dont la ville est propriétaire.

Cette convention arrivant à échéance, je vous propose son renouvellement de manière à confirmer le soutien de la Ville de Lyon aux actions de cette association qui a toujours su développer l'esprit de solidarité.»

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité - Santé ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association «Bricol'Age d'Or» pour la mise à disposition du local communal situé 16, rue Tissot à Lyon 9^e, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. PELAEZ